

Séance du 7 Septembre 2017

Monsieur le Maire présente Cathie BAUDRAS, secrétaire de Mairie qui remplace Edwige TRILLEAU qui n'a pas été titularisée au terme de sa période de stagiairisation. Un nouveau contrat en janvier sera signé avec Cathie Baudras en tant que titulaire du poste.

1) Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu en date du 24 mai 2017.

2) Salle polyvalente : tarif de la vaisselle non restituée ou cassée : le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une délibération doit être prise pour que les nouveaux tarifs proposés ci-dessous puissent être appliqués.

VAISSELLES / PRIX FACTURES PAR PIECE :

VERRES 1,20 €

ASSIETTES 1,60 €

TASSES 1,75 €

SALADIERS 3,10 €

PICHETS 2,30 €

PLATS INOX LONGS 16,00 €

PLATS FAIENCE 8,00 €

COUVERTS 0,80 €

COUPELLES – SUCRIERS 0,80 €

CORBEILLES A PAIN 8,00 €

COUVERTS SALADES 5,00 €

PROPORTIONNEUR A GLACE 25,00 €

VERSEUSE A CAFE 7,00 €

LOUCHES 15,00 €

ÉCUMOIRES 15,00 €

FOUETS 15,00 €

TIRE -BOUCHON 15,00 €

COUTEAU A PAIN 15,00 €

RAND COUTEAU 70,00 €

GROSSES CASSEROLES 80,00 €

CHINOIS 80,00 €

GROSSES PIECES CUISINE (PLATS DE CUISSON,...) 80,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les nouveaux tarifs pour la vaisselle non restituée ou cassée.

Le règlement des locations se fera tant que possible les lundis matin à la Mairie où le chèque de caution pourra être restitué, ce qui allégera le travail du secrétariat et assurera des règlements de locations plus rapides.

3) Changement de logiciel Etat Civil : monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la gestion de la Commune est réalisée avec les logiciels de la société COSOLUCE sauf en ce qui concerne l'état civil. Afin de permettre à la secrétaire de travailler avec un logiciel qu'elle connaît déjà, Monsieur le Maire propose de changer de logiciel Etat Civil et de choisir le logiciel CYAN proposé par la société COSOLUCE. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le changement de logiciel Etat Civil et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

4) Subventions 2017 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle délibération concernant les

subventions attribuées pour 2017 doit être prise en raison d'une erreur de date dans celle initialement prise le 14 février 2017. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la correction de la délibération 1-2017 du 14 février 2017 et maintient les montants des subventions attribuées initialement.

5) Urbanisme :

Le Conseil Municipal, par 7 voix POUR, 2 ABSECTIONS et 1 voix CONTRE, décide de limiter les hauteurs des murs de clôtures des propriétés à 1,50 m. Cette décision s'appliquera sur toutes les nouvelles demandes de travaux.

6) Chaudière de la salle des fêtes :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que divers problèmes sont survenus sur la chaudière de la salle des fêtes et notamment des fuites de gaz. Cette chaudière ayant plus de 20 ans, le Conseil Municipal décide de faire faire un bilan par l'Agence Technique Départementale afin de décider de la réparation ou du changement de chaudière.

7) Enquête INSEE :

L'INSEE réalise, entre le 25 septembre 2017 et le 31 janvier 2018, une enquête sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages.

L'enquête permet de comprendre de quelle façon se constitue et se transmet le patrimoine en interrogeant les ménages sur leur histoire personnelle. Elle vise ainsi à décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels possédés par les ménages, ainsi que leurs emprunts.

Réalisée à l'échelle européenne depuis 2010, l'enquête permet des comparaisons internationales.

Pour certains ménages, cette enquête fait suite à celle pour laquelle ils avaient été sollicités en 2014 ou 2015. La réinterrogation des mêmes ménages permet de mesurer l'évolution du patrimoine et sa composition.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

8) Voirie de la commune :

Les travaux retenus concernent cette année la Route de Beauvernois. Les travaux devraient avoir lieu fin septembre début octobre.

9) Questions diverses :

SAUR : contrôle des bornes à incendie

CONSEIL D'ECOLE : choix de la semaine de 4 jours

PHOTOCOPIEUSE ECOLE : copieur couleur réclamé par les écoles. La commune peut mettre à disposition du RPI son ancien copieur couleur loué pendant encore 2 ans.

AMENAGEMENT DE LA COUR de la mairie : déplacement de la cuve à gaz. Monsieur le Maire demande de réfléchir à un nouvel agencement de la place.

REPAS DES CHEVEUX BLANCS : changement de traiteur. 59 personnes présentes. Merci à Florence Bonnin et Jean-Michel Riaux pour le bon déroulement de cette journée et pour le travail fourni.

DATES A RETENIR :

BULLETIN municipal à faire pour fin octobre

CONSCRITS : repas le 28 octobre

VERGER : journée de pressage de fruits le 14 octobre

EXPOSITION PYROGRAVURE du club des aînés le 25 novembre

REPAS GRENOUILLES du CCAS le 10 décembre